



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Dimanche 3 juillet 2022 à Bouxwiller (Pays de Hanau)

RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2021

Par souci de transparence de notre gestion, le rapport financier et le rapport de nos réviseurs aux comptes pour l'exercice 2021 sont consultables sur le site de l'association asma.fr, rubrique : « À propos de l'ASMA/l'association/assemblées générales/2022 ».



Assemblée Générale du 3 juillet 2022
tenue à Bouxwiller (Pays de Hanau)

Association pour la Sauvegarde
de la Maison Alsacienne

Résultats Financiers Année 2021

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1

1 – Grands postes comptables

1.1 Résumé des recettes et dépenses de l'exercice 2021.



(en Euros)	Rappel Année 2020	ANNÉE 2021
Recettes	38 238,21 €	(+ 17,0%) 44 746,75 €
dont Cotisations & Dans	28 403,00 €	(+ 19,5%) 33 930,00 €
Contributions des Collectivités	1 200,00 €	(+ 70,8%) 2 050,00 €
Dépenses	28 330,25 €	(+ 28,6%) 36 426,90 €
Bénéfice net	9 907,96 €	(- 16,0%) 8 319,85 €
Ventilation bénéfice net :		
➤ Résultat sur activités courantes	9 907,96 €	12 519,85 €
➤ Résultat Livre de Cinquantenaire	0,00 €	- 4 200,00 €
Réserves et Disponibilités	115 088,41 €	(+7,2%) 123 408,26 €
Adhérents* personnes physiques	742	869
Adhérents* autres	60	76
* Nombre d'adhérents à jour de cotisation :	802	(+17,8%) 945

3

Ce tableau présente les grandes masses de recettes et dépenses de l'année 2021 et rappelle celles de l'année 2020. Les faits marquants sont les suivants.

1.2 - Recettes de l'exercice 2021.

Nos recettes totales s'établissent à 44.746,75 € contre 38.238,21 € l'année précédente, soit une augmentation de 6.508,54 € (+17%). Elle provient essentiellement :

- ✓ du fait de l'accroissement du nombre d'adhérents, d'une augmentation significative des cotisations et don de soutien en progression de 19,5% ainsi que des contributions reçues des Collectivités dont le nombre a plus que doublé en 2021, passant de 10 à 21.
- ✓ de l'augmentation du nombre des abonnements à la revue MPF et des recettes générées par l'organisation d'un stage enduits en 2021 (recettes néanmoins affectées par des dépenses correspondantes. Cf. ci-dessous). Pour rappel, aucun stage n'avoir pu se tenir en 2020 du fait de la situation sanitaire.

Aucune recette exceptionnelle n'a été perçue en 2021.

1.3 - Dépenses de l'exercice 2021.

Nos dépenses totales s'établissent à 36.426,90 € contre 28.330,25 € l'année précédente, soit une augmentation de 8.096,65 € (+ 28,6%). Elle provient essentiellement :

- ✓ de l'augmentation des frais postaux et du nombre d'exemplaires de nos publications papier, dont le coût est proportionnellement lié à l'accroissement du nombre d'adhérents.
- ✓ de la création en 2021 de notre nouveau site asma.fr et de l'externalisation de sa maintenance.
- ✓ de l'augmentation du nombre des abonnements à la revue MPF et des dépenses liées à l'organisation d'un stage enduits en 2021 (dépenses couvertes par des recettes correspondantes).
- ✓ d'une première dépense engagée fin 2021 pour la rédaction du « Livre du Cinquantenaire ».
- ✓ A contrario, les dépenses de frais de justice ont diminué par rapport à 2020.

Tout ceci nous donne un résultat 2021 excédentaire de 8.319,85 €, correspondant à un résultat positif sur nos activités habituelles de 12.519,85 € diminué de la 1^{ère} échéance réglée fin 2021 pour la rédaction du Livre du Cinquantenaire pour 4.200 €.

1.4 - Rappel des principes comptables.

Notre association tient une comptabilité de trésorerie.

Recettes et dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles apparaissent sur notre compte bancaire.

1.5 - Trésorerie au 31 décembre 2021.

Le résultat positif de l'exercice 2021 se reflète dans notre trésorerie qui progresse de 7,2% à **123.408,26 €**. Pour rappel, ce montant comprend toujours l'intégralité une subvention de 10.000 € perçue en 2019 pour la création d'un matérialauthèque à Nordhouse dont les travaux n'ont pas encore débuté.

1.6 - Adhérents au 31 décembre 2021.

Après avoir atteint 600 en 2018, 678 en 2019, 802 en 2020, le nombre d'adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2021 s'établit à **945**, en progression de 17,8%, du même niveau que l'année précédente, se décomposant en 869 personnes physiques et 76 personnes morales, collectivités et associations).

2 – Compte de résultat au 31 décembre 2021



Compte de Résultat au 31 décembre 2021 - €uros

RECETTES 2021		DEPENSES 2021	
Vente de matériel stocké	0,00	Achat de matériel stocké	250,61
Cotisations	24 225,00	Frais de fonctionnement	19 901,38
Jeune une personne	255,00	Matières et fournitures	452,96
Jeune couple	280,00	Location locaux	314,27
Une Personne	8 850,00	Assurance	389,35
Couple	9 240,00	Frais postaux & télécom	6 738,94
Personnes Morales	5 600,00	Impressions	4 986,00
Dons	9 705,00	Prestations de services	5 864,07
Contributions	21 Collectivités adhérentes	Frais de déplacement	1 155,79
	2 050,00		
Produits d'activités annexes	7 738,00	Dépenses d'activités annexes	9 284,00
Abonnements revue MPF	4 464,00	Reversements à MPF	4 512,00
Stages & animations	680,00	Stages et animations	550,00
Ventes d'ouvrages	0,00	Achats d'ouvrages	22,00
Insertions publicitaires	2 594,00	Livres du Cinquantenaire	4 200,00
Autres	0,00		
Repas AG	0,00	Repas AG	0,00
Produits financiers	427,55	Frais bancaires	335,41
Produits Exceptionnels	0,00	Honoraires de Justice	6 630,50
Transferts de charges	601,20	Divers	25,00
Total Recettes	44 746,75	Total Dépenses	36 426,90
		BÉNÉFICE 2021	8 319,85
	4		

Notre Compte de Résultat 2021 se présente donc ainsi : des recettes totales de 44.746,75€ et des dépenses totales de 36.426,90 €, soit un résultat excédentaire de l'exercice 2021 de 8.319,85 € qui, comme les années passées, sera affecté en compte de Report à Nouveau.
Ces montants sont explicités dans les différents tableaux suivants.

3 – Réserves et disponibilités au 31 décembre 2021



RESERVES et DISPONIBILITES au 31/12/2021

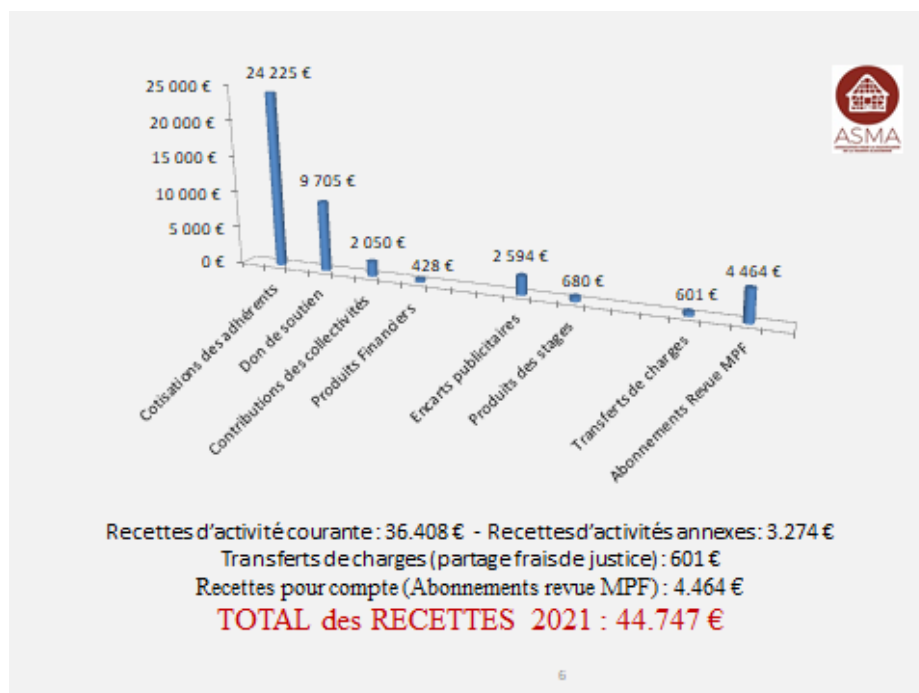
Réserves		15,00 €
Disponibilités		123 393,26 €
<i>Banques (1)</i>		123 393,26 €
<i>Caisse</i>		0,00 €
(1) Banque Populaire Crédit Mutuel		121 835,16 € 1 558,10 €

5

Notre trésorerie disponible au 31 décembre 2021 s'élève à 123.393,26 € placée auprès de la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne et du Crédit Mutuel.

4 – Analyse des recettes et des dépenses de l'exercice 2021

4.1 - Analyse des Recettes de l'exercice 2021.



➤ Recettes d'activité courante pour 36.408 €

- ✓ Cotisations des personnes physiques et morales 24.225,00 €
- ✓ Dons de soutien 9.705,00 €
[Les dons de soutien représentent 40,0% du montant des cotisations]
- ✓ Contributions des collectivités 2.050,00 €
[21 collectivités, contre 10 l'année précédente, sont adhérentes à l'ASMA au 31/12/2021]
- ✓ Produits financiers 428,00 €

➤ Recettes d'activités annexes pour 3.274 €

- ✓ Insertions publicitaires dans nos publications 2021 2.594,00 €
- ✓ Produit du stage « enduits à la chaux » tenu à Entzheim le 6/11/2021 680,00 €

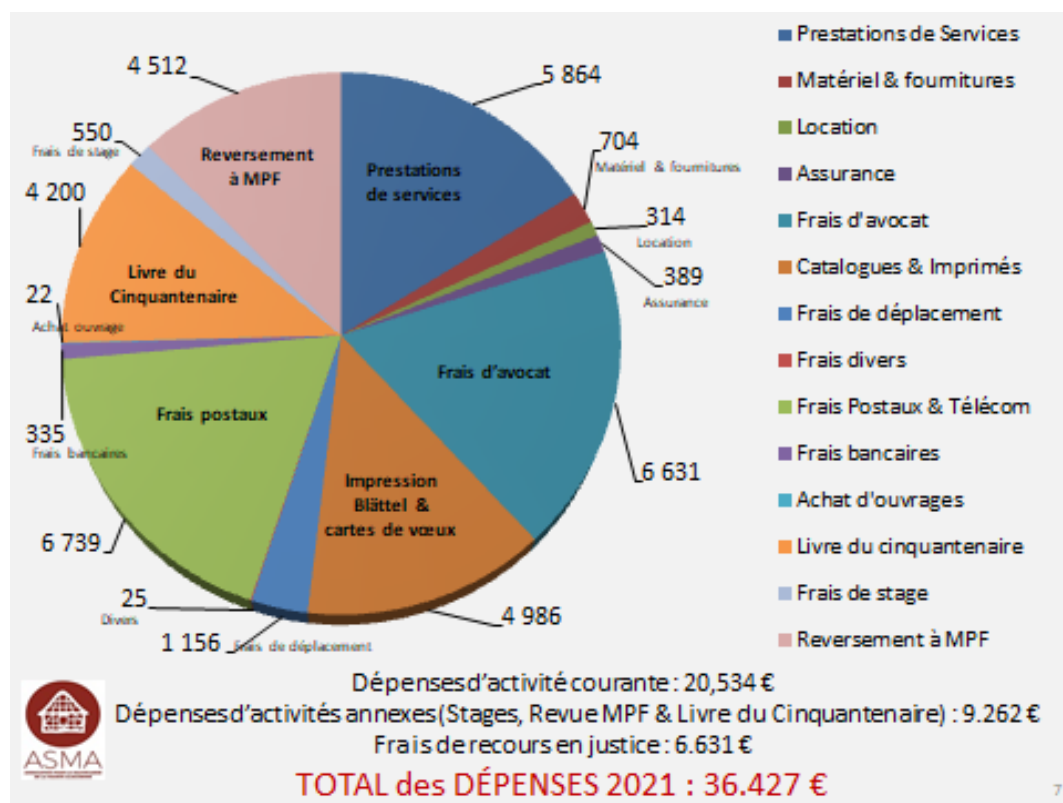
➤ Transferts de charges pour 601 €

- ✓ Refacturation à l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois de 50% des honoraires d'avocat dans le cadre d'un recours gracieux dans l'affaire de la démolition d'une maison à colombages place Geoffroy Velten à Brumath 601 €

➤ Recettes reçues pour compte de tiers pour 4.464 €

- ✓ 186 adhérents de l'ASMA se sont abonnés à la revue MPF en 2021
L'ASMA ne prend aucune marge sur ces abonnements et reverse l'intégralité des sommes reçues des adhérents à Maisons Paysannes de France. 4.464,00 €

4.2 - Analyse des dépenses de l'exercice 2021.



➤ Dépenses d'activité courante pour 20.534 € (56,3% du total des dépenses de 2021)

- Prestations de services : 5.864 €
- ✓ Mise en page réalisée en Alsace de notre revue papier annuelle « Blättel » 2021 de 48 pages, tirée à 2.500 exemplaires et de la carte de vœux 2022 (2.000 exemplaires) 2.094 €
- ✓ Réalisation nouveau site asma.fr 1.500 €
- ✓ Maintenance annuelle et gestion du site asma.fr 1.240 €
- ✓ Licences annuelles d'utilisation de divers services informatiques : Gestion de notre domaine internet, licence Microsoft, licence Mailjet pour l'envoi de notre lettre d'information bimestrielle « 'Blättele » , licence d'utilisation du logiciel de comptabilité et abonnements à Zoom et à Vimeo 1.030 €
- Impression par AGI-Imprimerie basée à Ingersheim de 2.500 exemplaires du Blättel 2021 et de 2.000 cartes de vœux 2022 4.986 €
- Frais postaux : ligne téléphonique, réexpédition courrier depuis la boîte postale, frais d'envoi des reçus fiscaux de 2020, des courriers de carte de membre, de courriers divers, du Blättel 2021 et achat d'un stock de 1.200 timbres verts au tarif 2021 achetés avant l'augmentation de tarif du 01/01/2022, à utiliser en 2022 6.739 €
- Matériel et fournitures administratives, frais de reproduction 704 €
- Frais de déplacements divers pour réunions Bureau 1.156 €

▪ Autres frais :	
✓ Location local d'archives	314 €
✓ Assurance multirisques Association	389 €
✓ Frais bancaires	335 €
✓ Divers (cotisation annuelle à la FSHAA)	25 €
✓ Achat ouvrage	22 €

➤ Dépenses d'activités annexes pour **9.262 €** (25,5% du total des dépenses de 2021)

▪ Reversement à Maisons Paysannes de France de 188 abonnements à la revue trimestrielle de MPF reçus des adhérents ASMA. Tous ces frais sont couverts par des recettes équivalentes reçues des adhérents. L'ASMA reverse l'intégralité des sommes perçues à ce titre et ne prend aucune marge. A noter que les abonnements reçus en décembre de l'année N concernent les revues paraissant l'année N+1 et sont reversés à MPF en janvier de l'année N+1	4.512 €
▪ Frais de stage facturés par le formateur pour le stage « enduits à la chaux » tenu à Entzheim le 6/11/2021	550 €
▪ « Livre du Cinquantenaire » : Rédaction de l'ouvrage d'environ 140 pages pour un budget de 14.000 €. Acompte de 30% payé en décembre 2021	4.200 €

➤ Frais de recours en justice pour **6.631 €** (18,20% du total des dépenses de 2021)

✓ PLUi de la CoCoKo : solde des honoraires d'avocat imputables à l'année 2020. Le dossier s'est soldé par un succès concrétisé par un accord amiable signé entre les parties en décembre 2020.	4.337 €
✓ Affaire démolition place Geoffroy Velten à Brumath : recours gracieux et sommation par huissier (la maison a été démolie !) 50% des honoraires d'avocat ont été refacturés à l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois. (Cf. <i>Transferts de charges en compte de recette pour 601,20 €</i>)	1.334 €
✓ Affaire démolition d'une maison à colombages par la commune à Spechbach-Le-Bas (68) : Recours contentieux déposé en septembre 2021. Provision sur honoraires d'avocat lors du dépôt du recours. En attente de l'audience du Tribunal administratif.	960 €

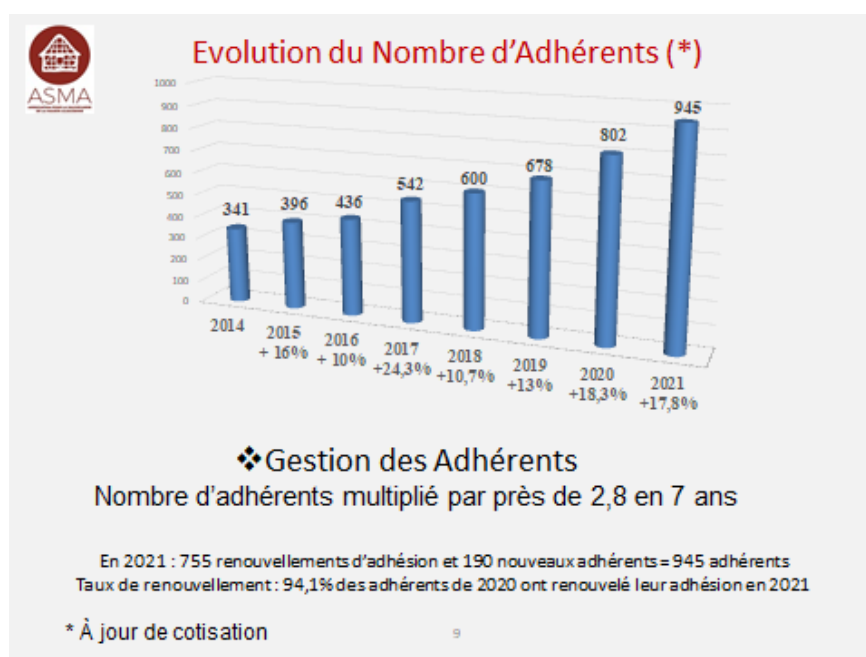
4.3 Budget prévisionnel exercice 2022

❖ BUDGET PREVISIONNEL 2022 (€uros)			
Recettes prévisionnelles 2022		Dépenses prévisionnelles 2022	
Recettes d'activité courante	36 600	Dépenses d'activité courante	24 100
Cotisations	26 000	Fournitures administratives	500
Don de soutien	8 000	Locations	300
Cot./Subvention Communes	2 000	Assurance	400
Produits financiers	600	Frais Postaux & télécom	8 000
		Impressions	5 000
		Prestations de services	8 500
		Frais de déplacements et d'AG	1 000
		Frais bancaires	400
Recettes activités annexes	5 000	Dépenses activités annexes	14 800
Stages & formations	2 000	Stages & formations	2 000
Encarts publicitaires	3 000	Livre du cinquantenaire	12 800
Livre du cinquantenaire	0		
Recettes exceptionnelles	0	Dépenses pour recours en justice	1 500
Remboursement frais de justice	0	Honoraires d'avocat	1 500
Recettes pour compte de tiers	9 400	Dépenses pour compte de tiers	10 600
Repas AG	4 800	Repas & frais AG	6 000
Abonnements revue MPF	4 600	Abonnements revue MPF	4 600
		Dépenses projet Nordhouse en 2022	
		Aménagement Matériauthèque	PM
Total Recettes prévisionnelles	51 000	Total Dépenses Prévisionnelles	51 000
BUDGET ÉQUILIBRÉ EN DÉPENSES ET EN RECETTES			

Les coûts de préparation du Livre du Cinquantenaire auront un effet sur notre résultat et notre trésorerie en 2022 et possiblement 2023. Notre prévision pour 2022 est un budget en équilibre en dépenses et en recettes à 51.000 €.

5 – Gestion des adhérents en 2021

5.1 - Evolution du nombre des adhérents.

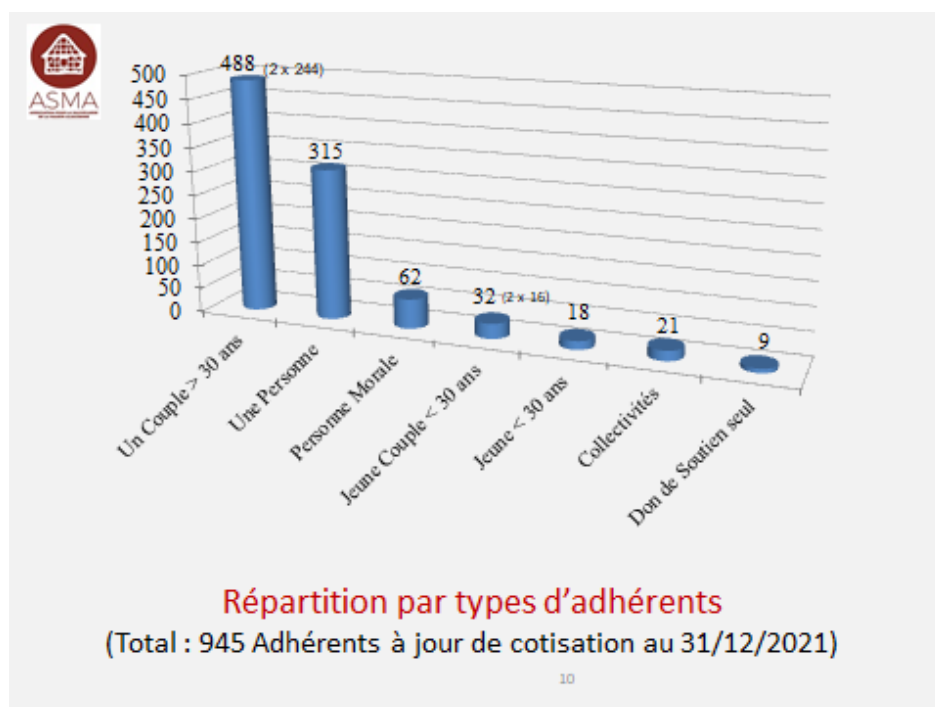


- Sur les 7 dernières années, de 2015 à 2021, le nombre des adhérents à jour de cotisation est passé de 341 à 945 au 31/12/2021, soit une augmentation de 177%.

- Sur l'année 2021, nous enregistrons une progression du nombre des adhérents de 17,8%.
 - ✓ 755 adhérents, sur les 802 à fin 2020, ont renouvelé leur adhésion en 2021.
Le taux de renouvellement des adhésions était de 78% en 2017, 84% en 2018, 89% en 2019, 90,6% en 2020 et a atteint 94,1 % en 2021.
 - ✓ 190 nouveaux adhérents ont rejoint l'ASMA en 2021, nombre record de toute l'histoire de l'ASMA.

Un immense merci à tous nos fidèles adhérents, anciens et nouveaux. Continuez à nous soutenir et à nous accorder votre confiance.

5.2 - Répartition des 945 adhérents à l'ASMA à jour de cotisation au 31/12/2021.

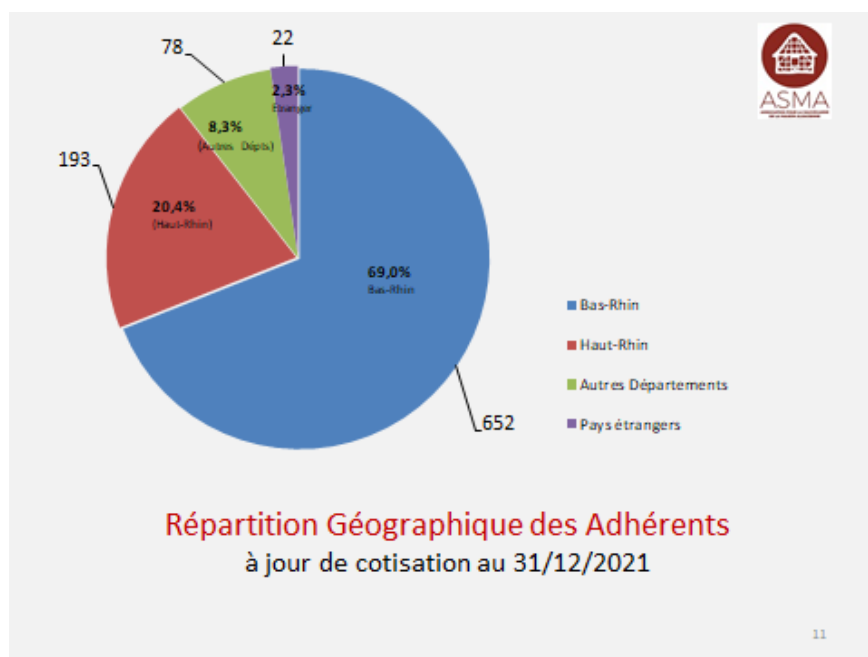


- Toutes les différentes catégories d'adhérents sont en progression.
La répartition est la suivante :
 - ✓ 244 couples, soit 488 adhérents (213 en 2020)
 - ✓ 315 personnes seules (262 en 2020)
 - ✓ 62 personnes morales (50 en 2020)
 - ✓ 16 couples de moins de 30 ans, soit 32 adhérents (13 en 2020)
 - ✓ 18 jeunes seuls de moins de 30 ans, (18 en 2020)
 - ✓ 21 communes* (10 en 2020) ont versé une contribution à l'ASMA
 - ✓ 9 personnes (10 en 2020) ont versé un don seul, sans souhaiter adhérer pour autant.

Total : 945 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2021.

(*) Ce sont les communes de Drulingen, Fröschwiller, Holtzheim, Langensoultzbach, La Wantzenau, Lembach, Pfulgriesheim, Siewiller, Willgottheim-Woellenheim, Nordhouse, rejointes en 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et 10 nouvelles communes : Berstheim, Kilstett, Kolbsheim, Neuauheusel, Bartenheim, Durningen, Truchtersheim, Stetten, Eckwersheim et Eckbolsheim.
De nouvelles communes ont déjà adhéré à l'ASMA en 2022.

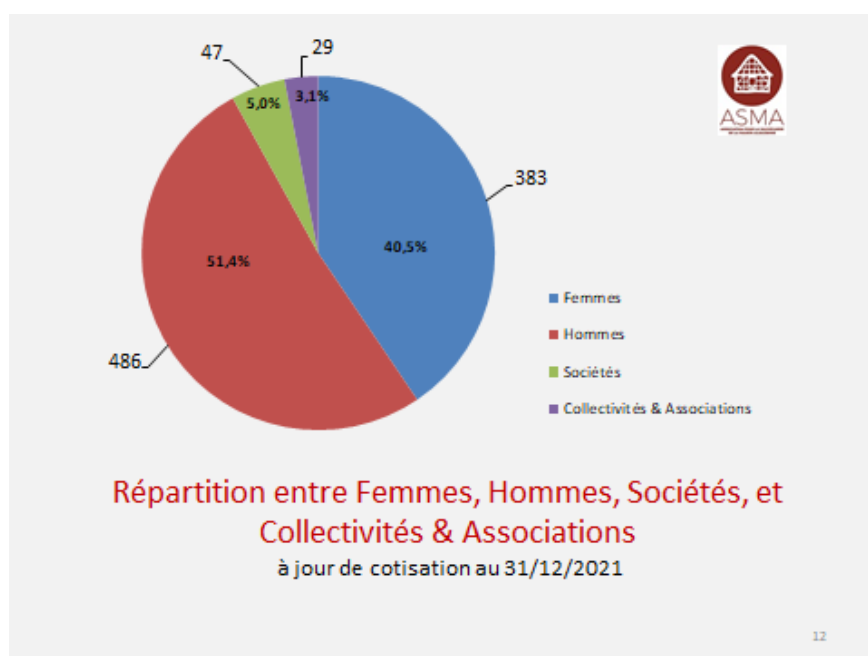
5.3 - Répartition géographique des adhérents en 2021.



Augmentation significative du pourcentage d'adhérents dans le Bas-Rhin (69% contre 65,6% en 2020).

69% habitent le Bas-Rhin, 20,4% le Haut-Rhin, et 8,3% résident dans le reste de la France et 2,3% à l'étranger (Allemagne, Suisse, Belgique, Luxembourg, République Tchèque, Italie, Hong Kong et Polynésie Française).

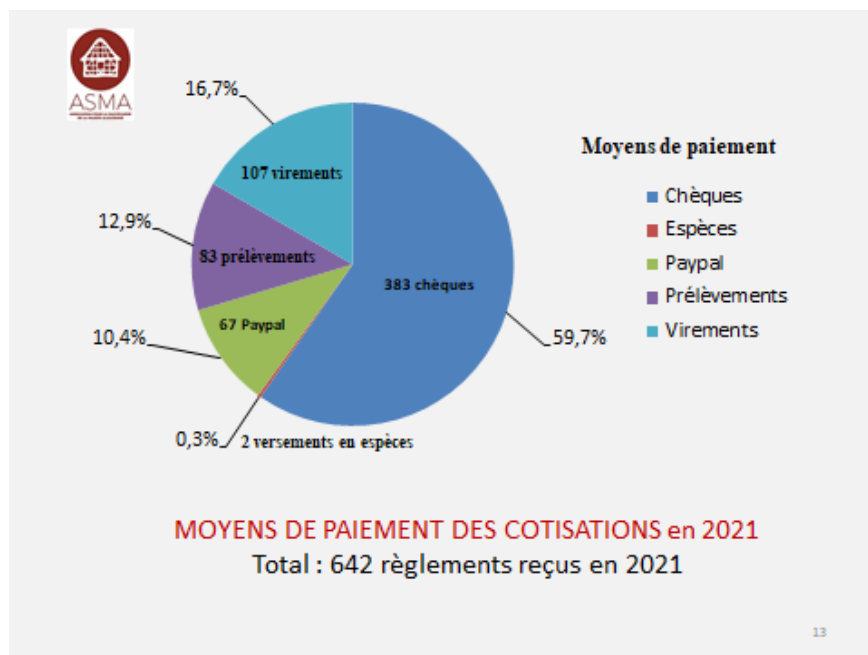
5.4 - Répartition entre Femmes, Hommes, Sociétés et Collectivités/Associations en 2021.



La répartition en pourcentage reste globalement constante par rapport à l'année passée, avec néanmoins une progression notable du nombre de collectivités et association qui passe de 17 à 29 en 2021.

Ainsi, 40,5% sont des femmes, 51,4% des hommes, 5,0% des sociétés personnes morales et 3,1% des Collectivités et Associations.

5.5 – Moyens de paiement des cotisations en 2021.



- 642 règlements (contre 571 en 2020, soit + 71) ont été reçus en 2021.

Le moyen de paiement préféré des adhérents reste le chèque mais l'on note une augmentation du règlement des cotisations par virement bancaire, qui est gratuit, contrairement aux paiements via Paypal.

Pour information, les commissions prélevées par Paypal sur les cotisations réglées à l'ASMA sont de 1,22 € pour une cotisation de 30 € (soit 4,06%), de 1,51 € pour une cotisation couple de 40 € (3,775%) et de 3,25 € pour une personne morale (soit 3,25%).

Ainsi :

- ✓ 59,7% (contre 60,4% en 2020) règlent leur cotisation par chèque
- ✓ 10,4% (contre 10,4% en 2020) règlent leur cotisation par virement Paypal
- ✓ 12,9% (contre 13,3% en 2020) ont choisi le mode de paiement par prélèvement SEPA
- ✓ 16,7% (contre 14,0% en 2020) font un virement bancaire
- ✓ 0,3% (contre 1,9% en 2020) règlent leur cotisation en espèces

Tout adhérent à jour de cotisation peut, s'il le souhaite, poser des questions concernant nos comptes de l'exercice 2021 par mail à : contact@asma.fr ou lors de l'Assemblée Générale.

Jean-Paul Mayeux
Trésorier de l'ASMA
13 mai 2022